BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1423

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VIENNE

Ventes et cessions

793 409 038 RCS Vienne.
HFG.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 4, Rue Des Emeraudes, 38280 Villette-d'Anthon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2020, rectifiant l'acte déposé le 8 février 2021, les sociétés : - ETUDES REPARATIONS ET MISE AU POINT (E.R.M.A.P), Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 €, dont le siège social est 4 rue des Emeraudes 38280 VILLETTE D'ANTHON, immatriculée au RCS de VIENNE sous le numéro 481 865 848, Et - HFG, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 € dont le siège social est 4 rue des Emeraudes 38280 VILLETTE D'ANTHON, immatriculée au RCS de VIENNE sous le numéro 793 409 038 Ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société HFG par la société ETUDES REPARATIONS ET MISE AU POINT (E.R.M.A.P). Les modalités sont les suivantes : 1°- l'actif total apporté s'élève à : 373.191 euros et le total du passif pris en charge s'établit à : 218.207 euros 2°- le rapport d'échange des droits sociaux : le rapport d'échange est de UNE part de la société absorbante pour 3,53 parts de la société absorbée. 3°- augmentation de capital : En rémunération de l'apport net de 154.984 euros, la fusion, la fusion entraînera une augmentation de capital de la société absorbante de 283 parts nouvelles de 15 euros de valeur nominale chacune]. 4°- Montant de la prime de fusion de fusion : 150.736 euros. 5° la société HFG sera dissoute de plein droit dès que la fusion aura été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire de la société ETUDES REPARATIONS ET MISE AU POINT (E.R.M.A.P)], sans qu'il y ait eu lieu de procéder à quelque opération de liquidation que ce soit. 6° Le projet de fusion rectificatif est déposé au greffe du tribunal de commerce de Vienne, le 1er mars 2021. Le projet de fusion est disponible au siège de chacune des sociétés participantes..